



COMMUNE DE VALBELEIX



DICRIM

*Document d'Information Communale
Sur les Risques Majeurs*



2014

Le DICRIM, c'est quoi ?

C'est le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs. Il est obligatoire dans toutes les communes et peut être librement consultable en mairie.

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Parmi tous les accidents ou catastrophes qui peuvent se produire, certains d'entre eux peuvent être graves pour les personnes, les biens et l'environnement. On les appelle des catastrophes majeures. Elles arrivent rarement mais très brutalement. Les catastrophes majeures peuvent être causées par des phénomènes naturels ou liés à des activités humaines appelés « aléas ». Ceux-ci peuvent porter atteinte à la santé voire à la vie des hommes et animaux, aux biens et à l'environnement, appelés « enjeux ».

L'information préventive

L'article L125-2 du code de l'environnement a instauré le droit à l'information des citoyens sur :

- les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire
- les mesures de prévention et de sauvegarde possibles
- les modalités d'alerte, l'organisation des secours
- les mesures prises par la commune pour gérer le risque

Identification des Risques de la Commune de Valbeleix

Arrêté préfectoral 2014-02 modifié.



Inondations



Feu de Forêt



Glissement de Terrain



Sismicité



Phénomène lié à l'Atmosphère

Liste des arrêtés relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs pour la commune de Valbeleix :

RISQUES	DATE ARRÊTE
Tempête / Phénomène lié à l'atmosphère	18/11/1982
Mouvement de Terrain	29/12/1999
Inondation par ruissellement et coulée de boue	29/12/1999
Inondation par crue	29/12/1999

EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

①

Un événement majeur se produit :
L'alerte est donnée par le maire et par les services de police



②

Les services de secours pompiers SAMU et police interviennent sur le sinistre et installent un poste de commandement opérationnel



③

Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvagegarde pour protéger la population

④

En concertation avec le poste de commandement, la commune participe aux opérations de barrage, déviation, mise en place du périmètre de sécurité



⑤

Lorsque le sinistre dépasse les limites de la commune et est très important le préfet devient le directeur des opérations

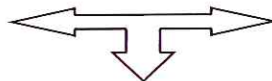


⑥

Si un groupe scolaire est concerné les encadrants connaissent la procédure. Ne pas aller chercher les enfants en vous mettant en danger.

⑦

Mettez vous à l'abri
Ne téléphonez pas
Écoutez la radio et appliquez les consignes





INONDATIONS









Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

Le risque étudié sur le secteur géographique de la commune de Valbelex est celui causé par des crues torrentielles. Dans les zones montagneuses, elles sont dues à la forte pente des cours d'eau, qui génère un transit rapide et des vitesses élevées d'eau de pluie (averses violentes) ou de fonte des neiges. Erodant le lit, elles se chargent en sédiments et matériaux flottants (bois mort), susceptibles de créer des embâcles, (sortes de barrages) qui, s'ils viennent à céder, peuvent provoquer une vague mortelle. Toutes les rivières et ruisseaux sont susceptibles d'être soumis à cet aléa.

Consignes de sécurité :

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite au bulletin de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone).

Ce que vous devez faire en cas d'inondation :

	▶ fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations		▶ montez à pied dans les étages		▶ n'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer
	▶ fermez le gaz et l'électricité		▶ écoutez la radio ▶ respectez les consignes des autorités		

Après :

- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche
- Chauffer les pièces dès que possible
- Téléphoner à son assureur pour exposer les dégâts et prendre des photos.





Feu de Forêt



Les feux de forêts sont des terres présentant un couvert arboré supérieur à 10 % d'arbres pouvant atteindre une hauteur de 5m à maturité in situ, d'une surface supérieurs à 0.5 ha et d'une largeur de plus de 20 m pour les formations linéaires.

Ces feux sont rarement d'origine naturelle. En effet, la foudre représente 4 à 7 % des départs de feux. 83 à 86 % des feux de forêts sont d'origine humaine (mégots mal éteints, écobuage non surveillé, pyromanie...). Les périodes de chaleur et de vents forts sont favorables à l'éclosion des incendies. Il est donc primordiale de respecter scrupuleusement la réglementation en matière d'écobuage et de feux de plein air.

AUTORISE		INTERDIT			AUTORISE		INTERDIT			AUTORISE		
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	

Consignes de sécurité :

Avant :

- ⇒ s'informer des consignes auprès de la mairie et les respecter,
- ⇒ débroussailler à proximité des habitations,
- ⇒ vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture,
- ⇒ ne pas entreposer les réserves de combustibles (bois, gaz, fuel) près de la maison,
- ⇒ prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels).

Pendant :



Si vous êtes témoins d'un départ de Feu appeler :

Le 18 ou 112



Garder son calme et si possible attaquer le feu. Fermer les ouvertures et arroser si possible votre habitat.

Occulter les aérations avec linges humides.



Se diriger vers une voie de circulation ou zone sans végétation.

S'éloigner dos au vent. Respirer à travers un linge humide pour se protéger de la fumée.





Séisme



Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur le long d'une faille se prolongeant parfois jusqu'en surface.

*La commune de Valbelex est située en **Zone 3** : niveau de sismicité modéré.*

Consignes de sécurité :

Avant :

- ◇ repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,
- ◇ fixer les appareils et les meubles lourds,
- ◇ stocker les liquides combustibles et inflammables loin des issues.

Pendant :

☞ Pendant la première secousse : RESTER OU L'ON EST



A l'intérieur rester loin des fenêtres, se mettre loin des murs et sous un meuble solide. Se protéger la tête et les bras.



A l'extérieur ne pas se mettre sous des fils électriques ou sous des bâtiments qui peuvent s'écrouler.



En voiture ne vous arrêtez pas. Ne descendez qu'après la fin des secousses.

☞ Après la première secousse : EVACUEZ LE PLUS VITE POSSIBLE



A l'intérieur coupez le gaz et l'électricité.



Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et si vous le pouvez, écoutez la radio.



Vos enfants sont en sécurité à l'école, n'allez pas les chercher.

Après :

- * après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses,
- * vérifier l'eau, l'électricité, le gaz,
- * s'assurer une issue,
- * aider toutes personnes en danger,
- * ne pas allumer de flamme nue, risque d'explosion en cas de fuite de gaz,
- * écouter la radio,
- * ne pas encombrer les lignes téléphoniques.



MOUVEMENT DE TERRAIN



Le mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines.

Ils sont différents selon la nature géologique et le relief en présence.

Les déplacements peuvent être lents (déformation progressive des terrains) ou rapides (peuvent toucher les personnes ainsi que les infrastructures).

Les risques encourus par la commune de Valbelex sont le plus souvent les éboulements de masses rocheuses.

Consignes de Sécurité

Avant :

Eviter les zones à risques si elles sont signalées

Pendant :

Eloignez-vous de la zone dangereuse

Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas

N'entrez pas dans un bâtiment proche du mouvement de terrain

Après :

Si vous êtes témoin d'un éboulement ou glissement de terrain appeler le 18 ou le 112

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18 ou 112 sur un portable

SAMU : 15 ou 112 sur un portable

Police : 17

Pour les sourds et malentendants : 114 (SMS ou FAX)

Mairie : 04.73.71.20.50

Melle le Maire : 06.75.47.57.36

Radio France Bleu : 102.5 FM

Météo France : www.meteo.fr